

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE LE 26 MARS 2026, À COMPTER DE 8H30 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX ET À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M^e Caroline Gagnon, vice-présidente
- M^e Rémi Bourget, vice-président
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Ada Wittenberger
- M^e Régis Boisvert
- M^e Gabriel Dumais
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Isabelle Gagnon
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M^{me} Lucie Granger
- M^{me} Nancy Potvin

Sont absents :

- M^e Mylène Lemieux-Ayotte
- M. Martin Drapeau

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e Josée Roussin, directrice générale par intérim
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Alexis Bernatchez, attaché au cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres adoptent l'ordre du jour.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 5 ET 16 FÉVRIER 2026
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 GOUVERNANCE DES BARREAUX DE SECTION
 - 2.2 FORUMS 2026 DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 2.3 DROIT DE LA JEUNESSE
 - 2.4 RELÈVE EN RÉGION
 - 2.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 PRISE DE POSITION : COMMENTAIRES SUR PL C-16
 - 3.3 CRHA
4. GOUVERNANCE
 - 4.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES (DATE, HEURE, LIEU ET VOTE À DISTANCE)
5. CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION
 - 5.1 DOSSIER DE RECOUVREMENT
 - 5.2 DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS RESTRICTIF DE CONSEILLER EN LOI EN VERTU DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SUR BARREAU
6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 SUIVI DU CONSEIL DES SECTIONS
 - 7.2 FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ADMINISTRATEURS
 - 7.3 FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LES DEMANDES DE DÉLIVRANCES DE PERMIS, DEMANDES D'AUTORISATIONS SPÉCIALES ET DEMANDES DE RÉVISION DE PERMIS
 - 7.4 [REDACTED]
 - 7.5 NOMINATIONS - COMITÉ DE CANDIDATURES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CAIJ

- 7.6 CALENDRIER 2026-2027
- 7.7 POLITIQUE HONORAIRES PROFESSIONNELS DES AVOCATS EXTERNES 2026
- 7.8 NOMINATION INSPECTRICE - SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA PROFESSION
- 7.9 DEMANDE DE DÉROGATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
- 7.10 NOMINATION SYNDIC ADJOINT - BUREAU DU SYNDIC
- 8. DIVERS
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.2 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE RÉGULIÈRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 20 MARS 2026
- 9.3 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE (18 MARS 2026)

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 5 ET 16 FÉVRIER 2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 5 et 16 février 2026.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 5 et 16 février 2026.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

Relativement à son rapport d'activités, il répond aux questions des membres :

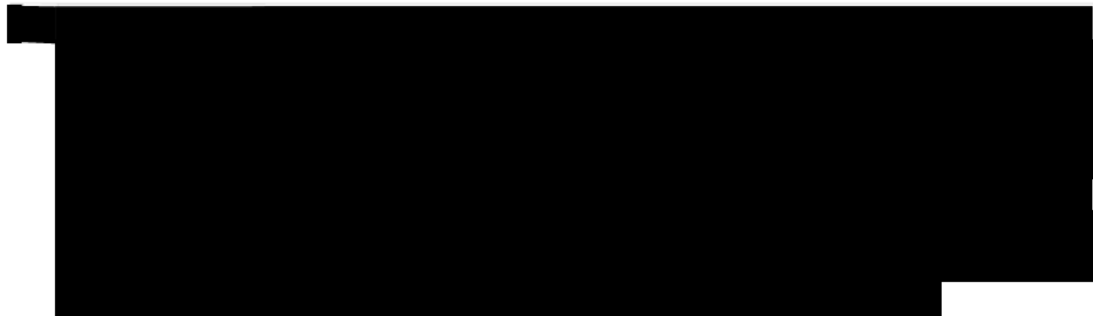
- **Rencontre avec Lucien Bouchard (17 février 2026)** : Il s'agit d'une rencontre informelle générale pour voir l'opportunité qu'il puisse participer à certains événements dans le futur.
- **Rencontre sur la quérulence avec M^e Élisabeth Jutras (20 février 2026)** : La rencontre visait à discuter d'un dossier impliquant une personne adoptant un comportement abusif devant les tribunaux et qui utilise les médias sociaux pour attaquer les officiers de justice impliqués dans ses dossiers. Les tribunaux et avocats impliqués ont questionné le Barreau du Québec sur les moyens qui pourraient être employés pour éviter ces attaques au système de justice. On se questionne à savoir si des modifications législatives seraient requises pour donner des moyens aux tribunaux de sanctionner plus efficacement ces comportements. Le Barreau rencontrera les différents tribunaux judiciaires pour discuter de solutions possibles.



1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^o Josée Roussin présente son rapport d'activités de la directrice générale.

Elle discute du point suivant :



Elle invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions. En réponse aux questions des membres, elle répond ce qui suit :



2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service de suivi des dossiers stratégiques.

Le bâtonnier Nadeau invite les membres à lui poser des questions sur la note de service.

En réponse aux questions d'une membre, le bâtonnier Nadeau répond ce qui suit :

1. Négociation des tarifs d'aide juridique : Le Barreau du Québec a reconnu la légitimité de l'APAJ comme nouvelle entité de négociation des tarifs d'aide juridique. La responsabilité leur appartient maintenant de prendre en charge les négociations.

En réponse à la question d'une membre, M^o Caroline Gagnon et M^o Mallette résument l'état du dossier sur les modes alternatifs de facturation :

1. Accompagnement des membres : La mise en œuvre du plan d'accompagnement des membres est en cours de déploiement : guides, formations dédiées, journée thématique;

2. Campagne d'information : Une rencontre est fixée à la mi-avril pour la présentation de la campagne proposée au groupe de travail. Elle sera déployée au printemps.

En réponse à la question d'un membre, M^e Champagne et M^e Roussin précisent que le Barreau réfléchit présentement à la possibilité d'intégrer les rapports EIOEC dans les formations offertes par le Barreau du Québec.

2.1 GOVERNANCE DES BARREUX DE SECTION

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau résume l'état de ce dossier.

La plupart des administrateurs étaient présents lors de la dernière séance du Conseil des sections en février lors de laquelle ce dossier a été discuté. Il rappelle que le Conseil des sections a adopté à l'unanimité de recommander au Conseil d'administration une série de propositions de modifications à la gouvernance des barreaux de section.

Ces propositions ont fait l'objet de discussions afin de trouver un consensus tout en respectant l'orientation générale de la réforme. Il réfère les membres au procès-verbal de la séance déposé au point 7.1, plus particulièrement la résolution adoptée qui fait état des recommandations adoptées.

Monsieur le bâtonnier Nadeau indique maintenant que le Barreau du Québec prendra en charge la mise en œuvre de ces propositions.

Aussi, en parallèle, le dossier de la permanence partagée des barreaux de section suit son cours. On est en appel d'offres pour retenir les services d'une firme pour analyser la situation et faire certaines recommandations.

M^e Sylvie Champagne fait état du statut de ce dossier et les prochaines étapes. La dernière étape sera la présentation du rapport lors de la prochaine séance du Conseil des sections les 29 et 30 septembre à Sept-Îles.

Monsieur le vice-président Rémi Bourget félicite le bâtonnier Nadeau et les autres personnes impliquées dans ce dossier dont le résultat est très satisfaisant.

2.2 FORUMS 2026 DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau fait le suivi de ce dossier.

Le premier forum aura lieu le 1^{er} avril à Trois-Rivières. Il explique l'objectif des forums. Il discute du fonctionnement des 11 forums et les défis que cela comporte. Il souligne les efforts déployés par l'équipe du Barreau du Québec dans ce dossier.

M^e Josée Roussin indique que plusieurs défis, notamment le nombre important d'inscriptions, entraîneront un dépassement des coûts liés à ce dossier.

2.3 DROIT DE LA JEUNESSE

Inf : Madame la vice-présidente Caroline Gagnon discute du suivi de ce dossier. Le plan d'action adopté par le Conseil d'administration en décembre 2025 a été présenté aux membres du groupe d'experts sur la Direction de la protection de la jeunesse.

Elle réfère à la note de service déposée qui fait état des commentaires du groupe d'experts et sur les modifications proposées au plan d'action qui découlent de ces commentaires. Elle note l'importance de tenir en compte les commentaires des experts afin que le plan d'action puisse être mis en œuvre efficacement.

Un plan d'action modifié en date de mars 2026 a été déposé à l'attention du Conseil d'administration.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le plan d'action modifié en date de mars 2026 et l'adoptent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le mémo daté du 23 mars 2026 préparé par M^e Caroline Gagnon, vice-présidente;

D'ADOPTER le Plan d'action mis à jour permettant de s'assurer d'une mise en œuvre réaliste et s'assurer de la collaboration des praticiens dans le domaine.

2.4 RELÈVE EN RÉGION

Inf : M^e Isabelle Gagnon fait le suivi de ce dossier. Elle discute des dernières discussions tenues lors du comité de relève en région. Il y a une disparité entre les différentes réalités régionales.

Monsieur le bâtonnier Nadeau fait état de sa tournée des facultés de droit afin de discuter de la pratique en région. L'initiative est une réussite qui a été appréciée par les étudiants et les universités.

2.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Inf : M^e André-Philippe Mallette fait le suivi du dossier.

Conformément à la *Politique sur la responsabilité sociale et environnementale*, le Comité de direction adopte annuellement un plan d'action. Ce plan prévoit une reddition de comptes aux membres et au public par la publication de l'inventaire d'émission des gaz à effet de serre et des actions entreprises par le Barreau du Québec dans le rapport annuel et sur le site internet. On prévoit aussi l'adoption d'un plan d'action détaillé pour l'année 2026-2027.

Les membres du Conseil d'administration prennent acte du plan d'action sur la responsabilité sociale et environnementale dans ce dossier.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Nadeau discute du suivi de l'intervention effectuée par le Barreau du Québec dans le cadre de l'étude du projet de loi 7 visant l'efficacité gouvernementale. Certaines dispositions visaient le Fonds d'études juridiques et prévoyaient le transfert de sommes annuellement à la Commission des services juridiques (l'aide juridique) et une approbation de déboursés au-delà d'une certaine somme.

Les discussions constructives entre le Barreau du Québec et le ministère de la Justice ont permis de trouver un encadrement satisfaisant qui permet un financement de l'aide juridique tout en conservant l'indépendance du Barreau du Québec pour l'utilisation des sommes restantes dans le cadre prévu par la loi. Il réfère les membres au courriel transmis détaillant le cadre convenu et qui devrait être adopté concernant le projet de loi 7.

Un communiqué sera publié par le Barreau du Québec pour saluer le financement de l'aide juridique par le Fonds d'études juridiques.

M^e Ouimet indique qu'une étude actuarielle sera effectuée pour déterminer l'impact des nouvelles obligations légales et des engagements actuels (entente tripartite - justice citoyenne) sur la capitalisation du FEJ avant de prendre de nouveaux engagements.

En réponse à la question d'une membre, monsieur le bâtonnier Nadeau répond ce qui suit :

1. Le projet de loi prévoit que les sommes prélevées dans le Fonds d'études juridiques (et le Fonds d'études notariales) seront versées dans le Fonds accès justice qui est doté de règles sur la gestion des sommes qui y sont versées. De plus, le projet de loi prévoit que ces sommes devront être utilisées en priorité pour financer le déficit de la commission des services juridiques (aide juridique).

2. Ce modèle de financement de l'aide juridique en partie pour les fonds constitués d'intérêts des comptes en fidéicommiss des membres est appliqué dans toutes les autres provinces canadiennes.
3. Cette nouvelle modification est en lien avec la mission de protection du public et d'accès à la justice puisqu'elle vise le financement de l'aide juridique.

Les membres discutent de ce projet de loi et des impacts sur le Fonds d'études juridiques.

3.2 PRISE DE POSITION : COMMENTAIRES SUR PL C-16

Inf : Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

3.3 CRHA

Inf : M^e Josée Roussin fait le suivi de ce dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

4. GOUVERNANCE

4.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES (DATE, HEURE, LIEU ET VOTE À DISTANCE)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 13 mars 2026;

CONSIDÉRANT les articles 4.3.1 et 4.4.6 de la *Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Barreau du Québec*;

CONSIDÉRANT l'article 102 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26;

CONSIDÉRANT l'article 59 du *Règlement sur l'organisation du Barreau du Québec et les élections à son Conseil d'administration*, RLRQ, c. B-1, r. 16.1;

DE DÉTERMINER que l'Assemblée générale des membres du Barreau du Québec aura lieu le 15 juin 2026 à 13h45, au Fairmont Tremblant et en webdiffusion en direct;

DE DÉTERMINER que lors de l'Assemblée générale des membres du Barreau du Québec 2026, le vote sera un vote secret au moyen d'un dispositif électronique en temps réel et ce, en vertu de l'article 4.4.6 de la *Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Barreau du Québec*.

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en vertu de l'article 4.3.1 de la *Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Barreau du Québec* :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Présentation des règles applicables à l'Assemblée générale annuelle
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 17 juin 2025
4. Rapport du bâtonnier sur les activités de l'exercice 2025-2026
5. États financiers de l'exercice 2025-2026
6. Cotisations annuelles 2027-2028 des membres du Barreau du Québec et prévisions budgétaires 2027-2028 :
 - 6.1 Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres du Barreau du Québec en vertu de l'article 103.1 du *Code des professions*
 - 6.2 Projet de résolution - Cotisations du Barreau du Québec 2027-2028
 - 6.3 Rapport écrit du président du Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) et projet de résolution - Cotisation du CAIJ 2027-2028
 - 6.4 Rapport écrit du président du Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)
 - 6.5 Nouvelle consultation des membres présents
7. Approbation de la rémunération des administrateurs élus pour l'exercice 2026-2027 :
 - 7.1 La rémunération du bâtonnier du Québec
 - 7.2 La rémunération des vice-présidents
 - 7.3 La rémunération des administrateurs élus sauf le bâtonnier
8. Nomination des auditeurs
9. Clôture de l'Assemblée générale annuelle

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DOSSIER DE RECOUVREMENT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS RESTRICTIF DE CONSEILLER EN LOI EN VERTU DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SUR BARREAU DE [REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

M^e André-Philippe Mallette répond à certaines questions sur la portée de ces permis, le cadre légal et le processus de délivrance et de renouvellement.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre, en date du 23 mars 2026 et les documents qui l'accompagnent;

D'APPROUVER la demande de renouvellement du permis restrictif de conseiller en loi en vertu de l'article 55 de la *Loi sur le Barreau* de [REDACTED] selon les mêmes conditions que celles stipulées dans les résolutions 5.1.13 du 14 janvier 2022 et 5.1.7 du 19 août 2022.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Aucun sujet pour la présente séance.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 SUIVI DU CONSEIL DES SECTIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de la dernière séance de février à laquelle la majorité des administrateurs ont assisté.

Les membres discutent du déroulement de la séance. Les membres ont apprécié les présentations de la magistrature sur l'optimisation de la justice en virtuel bien qu'il y ait eu un peu de redondance dans les présentations.

7.2 FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ADMINISTRATEURS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

7.3 FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LES DEMANDES DE DÉLIVRANCES DE PERMIS, DEMANDES D'AUTORISATIONS SPÉCIALES ET DEMANDES DE RÉVISION DE PERMIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation et sont en accord avec les frais proposés.

M^e Mallette présente les frais et indique qu'un exercice d'élaboration d'une grille tarifaire est en cours au Barreau du Québec. Il répond aux questions des membres sur le sujet.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif daté du 17 mars 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

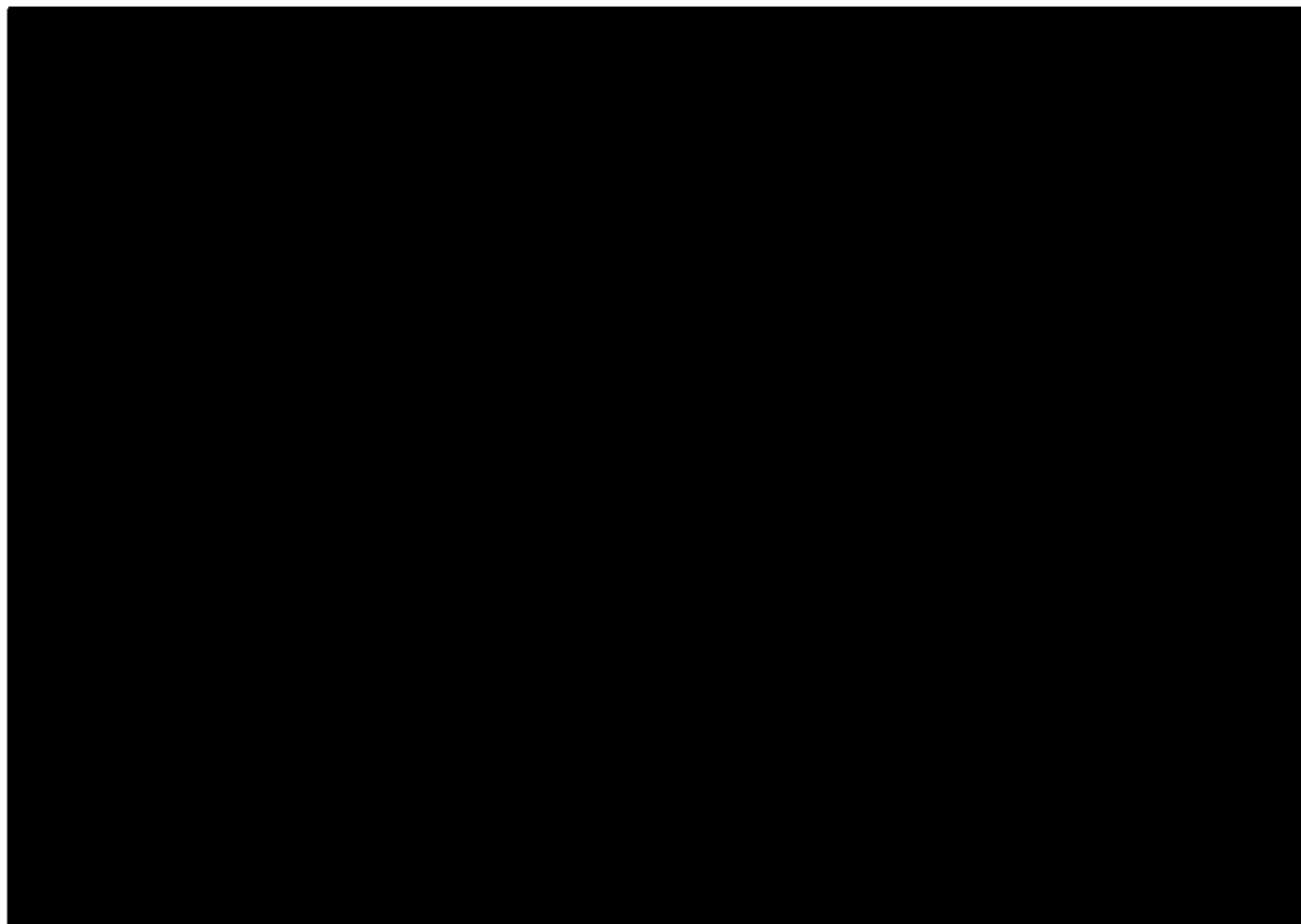
CONSIDÉRANT le tableau préparé par le Service des finances détaillant les frais administratifs facturés en 2025-2026 et l'augmentation proposée (inflation) des frais administratifs facturés pour la délivrance d'autorisations spéciales d'exercer au Québec et de demandes de révision dans le cadre des processus ALPAQ et ARM pour l'exercice 2026-2027;

CONSIDÉRANT la résolution 7.4 de la séance du Conseil d'administration du 21 août 2025 fixant les frais administratifs pour les demandes de délivrance de permis délivrés par le Conseil d'administration à 175 \$ par demande et la recommandation de maintenir ces frais à 175 \$ pour le moment, sous réserve d'une nouvelle évaluation en cours d'année financière

DE FIXER les frais administratifs pour les demandes de délivrances de permis, demandes d'autorisations spéciales et demandes de révision dans le cadre des processus ALPAQ et ARM pour l'exercice 2026-2027 comme suit :

Demande	Frais 2025- 2026	Frais 2026- 2027
Demande de délivrance de permis soumise au SOAJ	175 \$	175 \$*
Demande de délivrance d'une autorisation spéciale (42.4 C.P.) (1 à 10 demandes)	248 \$	253 \$
Demande de délivrance d'une Autorisation spéciale (42.4 C.P.) (10 à 50 demandes)	1 209 \$	1 232 \$
Demande de délivrance d'une autorisation spéciale (42.4 C.P.) (Plus de 50 demandes - cas exceptionnel)	2 403 \$	2 449 \$
Demandes de révision en vertu des règlements ALPAQ et ARM	356 \$	363 \$

*Ce frais n'est pas augmenté pour le moment, mais pourrait l'être en cours d'année.





7.5 NOMINATIONS - COMITÉ DE CANDIDATURES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CAIJ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation et sont d'accord avec les recommandations de nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 2 du règlement numéro 2 des règlements généraux du CAIJ qui prévoit que le Barreau du Québec forme un comité des candidatures formé de cinq membres désignés;

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement numéro 1 des règlements généraux du CAIJ qui prévoit que le Barreau du Québec nomme neuf délégués pour le représenter à l'assemblée générale annuelle du CAIJ;

CONSIDÉRANT les représentants désignés par le Barreau de Montréal, le Barreau de Québec et l'Association des Barreaux de Province (ABP);

DE NOMMER au comité des candidatures les personnes suivantes :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau, à titre de représentant du Barreau du Québec ou M^e Catherine Ouimet à titre de substitut;
- M^e Alice Popovici, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^e Tamara Davis, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^{es} Sophie Estienne et Gabrielle Gayrard, à titre de suppléantes en l'absence d'un des membres désignés pour le Barreau de Montréal;
- M^e Isabelle Poitras, à titre de représentante du Barreau de Québec;
- M^e Renée-Maude Vachon, à titre de suppléante en l'absence d'un des membres désignés pour le Barreau de Québec;
- M^e Claudia Chabot, à titre de représentante de l'ABP;

DE NOMMER à titre de délégués du Barreau du Québec aux fins de représentation à l'Assemblée générale annuelle du CAIJ les personnes suivantes :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau, à titre de représentant du Barreau du Québec, ou M^e Catherine Ouimet à titre de substitut;
- M^e Alice Popovici, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^e Félix Rhéaume, à titre de représentant du Barreau de Montréal;
- M^e Pascale Vigneau, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^e Harry Dikranian, à titre de représentant du Barreau de Montréal;
- M^e Peter Joseph Moraitis, à titre de représentant du Barreau de Montréal;
- M^{es} Sophie Estienne et Gabrielle Gayrard, à titre de suppléantes en l'absence d'un des membres désignés pour le Barreau de Montréal;
- M^e Catherine Roberge, à titre de représentante de l'ABP;
- M^e Nicolas Moisan, à titre de représentant du Barreau de Québec;
- M^e Gabriel Bervin, à titre de représentant du Barreau de Québec;
- M^e Renée-Maude Vachon, à titre de suppléante en l'absence d'un des membres désignés pour le Barreau de Québec.

7.6 CALENDRIER 2026-2027

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

7.7 POLITIQUE HONORAIRES PROFESSIONNELS DES AVOCATS EXTERNES 2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres sont en accord et adoptent les modifications à la politique.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif daté du 26 mars 2026 préparé par M^{me} Nathalie Thibert, directrice du Service des finances;

D'ADOPTER la mise à jour de la *Politique sur les honoraires professionnels des avocats externes mandatés par le Barreau du Québec*.

7.8 NOMINATION INSPECTRICE - SERVICE DE LA QUALITÉ DE LA PROFESSION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif daté du 23 mars 2026 préparé par M^e Sylvie Marcil, coordonnatrice à l'inspection régulière;

D'APPROUVER la nomination de M^e Sophia Hippolyte [REDACTED] au poste d'inspectrice niveau 1 au Service de la Qualité de la profession/secteur Inspection professionnelle.

7.9 DEMANDE DE DÉROGATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la demande.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de la bâtonnière Stéphanie Côté de la section de Saint-François de reporter la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau de Saint-François au 5 juin 2026 et les motifs qui y sont évoqués;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la *Loi sur le Barreau*;

D'ACCORDER la demande de report de la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau de Saint-François au 5 juin 2026.

7.10 NOMINATION SYNDIC ADJOINT - BUREAU DU SYNDIC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M^{me} Julie Bisson, conseillère en ressources humaines, en date du 24 mars 2026;

D'APPROUVER la nomination de M^e Jean François A. Corriveau à titre de syndic adjoint au Bureau du syndic.

8. DIVERS

Inf : Monsieur le bâtonnier Nadeau souligne la fin du mandat de directrice générale par intérim de M^e Josée Roussin à la suite du retour de la directrice générale M^e Catherine Ouimet le 23 mars dernier.

Il la remercie d'avoir relevé ce mandat avec brio. Il propose une motion de remerciements pour le travail accompli à titre de directrice générale par intérim. Elle demeurera employée du Barreau du Québec pour quelques mois afin d'assurer une transition harmonieuse.

Les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité une motion de remerciements pour le travail accompli par M^e Josée Roussin à titre de directrice générale par intérim dans les derniers mois.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT que M^e Josée Roussin a terminé son mandat de directrice générale par intérim;

DE REMERCIER M^e Josée Roussin pour le travail accompli à titre de directrice générale par intérim dans les derniers mois.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.2 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE RÉGULIÈRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU
20 MARS 2026**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE (18 MARS 2026)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre